

L'ÉQUIPE

Équipe pédagogique de la filière

- Responsable : Jackie Giroud.
- Formateurs permanents :
Anne-Marie Garcia, Eve Gardien, Jackie Giroud,
Myriam Laurent, Annie Mondoloni

L'IFTS est un établissement géré par l'Association de gestion de l'Institut de formation de travailleurs sociaux et de l'Observatoire social de l'Isère, association composée par la Mutualité française Isère, l'AFIPAEM, Réseau 38 et le Conseil général de l'Isère.

ifts

Institut
de formation
de travailleurs
sociaux

3 avenue Victor-Hugo BP 165
38432 Échirolles cedex
Tél. 04 76 09 02 08 Fax 04 76 09 99 77
iftsinfo@ifts-asso.com

www.ifts-asso.com

Françoise - DESIGN GRAPHIQUE

Sites qualifiants / IFTS

l'alternance pour renforcer la professionnalisation



ifts

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

IFTS INSTITUT DE FORMATION DE TRAVAILLEURS SOCIAUX

Une pédagogie plus que jamais fondée sur l'alternance

➔ Ce qui a changé

Avec la réforme du DEASS¹, les terrains de stage des étudiants en alternance sont renommés et deviennent "sites qualifiants". Le décret de 2004 définit le site qualifiant comme « *une organisation professionnalisante, tant de la pratique professionnelle que de l'acquisition de savoirs et de connaissances complémentaires* ».

Cette approche nouvelle illustre la volonté **d'impliquer plus encore les lieux d'accueil**, et de placer les stagiaires plus près des réalités de terrain. Le choix d'inscrire le stage professionnel dans un cadre différent a pour objectif d'enrichir le processus de qualification :

- par l'élargissement du territoire d'apprentissage ;
- par l'élargissement des pratiques professionnelles observées, en passant d'une relation de transmission exclusivement duelle à une expérience en équipe pluri-professionnelle.

➔ De nouveaux rôles

À présent, l'accueil des stagiaires s'organise autour de deux fonctions propres au site qualifiant, celle de référent professionnel et celle de formateur sur site qualifiant. Selon le choix de l'organisme d'accueil, précisons qu'elles peuvent être séparées ou cumulées.

➔ Un référentiel professionnel

Le support à l'accompagnement de la professionnalisation est lui aussi formalisé. Un site qualifiant propose une offre d'accueil dans un ou plusieurs des quatre domaines de compétences du référentiel professionnel :

- DC 1 – intervention professionnelle en service social ;
- DC 2 – expertise sociale ;
- DC 3 – communication professionnelle en travail social
- DC 4 – implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter institutionnelle.

¹ Diplôme d'État d'assistant de service social

Trois années d'alternance

L'organisation

Durant les trois années de formation d'assistant de service social, l'étudiant réalise trois stages sur 2 ou 3 sites qualifiants.

À l'IFTS, des formateurs et formatrices sont chargés de la "mise en stage" des étudiants des trois promotions. Chaque promotion est divisée en sous groupes, chacun suivi par un même formateur AOM (atelier d'outils méthodologiques) sur les trois ans de scolarité. Ce formateur assure des visites systématiques de stage. Il est à disposition des professionnels des sites qualifiants pour répondre à leurs questions sur la formation.

Le programme

Durée de stage en site qualifiants	Périodes de regroupement à l'IFTS	Travaux liés au stage sous la responsabilité de l'IFTS
Première année		
14 semaines : 6 sur le 1 ^{er} trimestre 8 sur les 2 ^e et 3 ^e trimestres	1 à 2 semaines sur le 1 ^{er} trimestre 1 à 2 semaines sur les 2 ^e et 3 ^e trimestres	Note de stage Document sur une problématique de terrain
Deuxième année		
22 semaines de septembre à avril	5 semaines environ	Rapport de stage Analyse d'une ISAP <small>ISAP – Intervention sociale d'aide à la personne</small> Analyse d'une ISIC <small>ISIC – Intervention sociale d'intérêt collectif</small>
Troisième année		
12 semaines de septembre à février	3 semaines environ	Rapport de stage Analyse d'une ISAP

Un cadre contractuel

Des conventions passées entre le site qualifiant et l'IFTS contractualisent la collaboration.

- La "convention cadre de site qualifiant" : signée par le représentant de l'organisme d'accueil et l'établissement de formation, elle précise les domaines de compétences mis en œuvre par le site qualifiant. Une présentation de ce dernier y est jointe.
- La "convention administrative" : elle est signée par le représentant de l'organisme d'accueil, l'établissement de formation et le stagiaire.
- La "convention pédagogique individuelle de stage" : signée par le référent professionnel et les formateurs de site qualifiant, le formateur de l'établissement de formation et le stagiaire dont il est responsable, elle précise l'ensemble des modalités pédagogiques (objectifs de stage en référence aux domaines de compétences, modalités d'évaluation...).

Les étapes de l'accueil d'un stagiaire

La première rencontre permet l'adéquation entre objectifs du stagiaire et missions du site qualifiant.

La présentation du parcours de l'étudiant dans le site qualifiant est l'occasion d'identifier le référent professionnel, le ou les formateurs sur site qualifiant, et l'équipe pluri-professionnelle.

À l'issue de la période d'observation, une convention pédagogique individuelle de stage est complétée et adressée à l'IFTS pour signature.

En cours de stage, un temps est consacré à l'évaluation et l'éventuelle adaptation des objectifs de stage.

En fin de stage, une évaluation détaillée apprécie la progression du parcours de professionnalisation, souligne les points qui restent à travailler et fait l'objet d'une retranscription dans le livret de formation.

Mieux se connaître, mieux collaborer

Des temps d'expériences partagées

Pour présenter son projet pédagogique, faire connaître les objectifs d'une période de stage, l'IFTS propose aux professionnels des sites qualifiants :

- des rencontres avec l'ensemble de ses formateurs ;
- des temps de partage entre référents professionnels et formateurs sur site qualifiant ;
- des journées de formation sur l'intervention sociale d'intérêt collectif, l'évaluation, l'actualisation des politiques sociales... ;
- une invitation à son colloque annuel ;
- de participer ponctuellement, selon les sujets, à des cours, travaux dirigés, jurys d'évaluation ou de certification...

L'IFTS propose également un accompagnement

à la construction du site qualifiant :

le formateur référent peut se déplacer et

mettre à disposition un support méthodologique.

Demande à adresser à : m.laurent@ifts-asso.com

3 années d'alternance